

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26

Présents : 14

Absents : 12

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 6

Votants : 22

- dont « pour » : 22

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq octobre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le dix-neuf octobre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean-Christophe, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis, GASTON Arnaud et FERRON Jean.

**EXCUSES** : Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, Mme OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, Mme OKROGLIC Dominique, Mme BARDIN Régine, Mme REYNAUD Sandra ayant donné pouvoir à Mme GARCIER-RICHAUD Hélène, M. ORTUNO Miguel, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. FORTOUL Jacques ayant donné pouvoir à M. MILLION-ROUSSEAU Daniel, M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à Mme JACQUES Elisabeth, M. SICELLO Manuel et M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean-Christophe.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

## Délibération n°2021/174

### **OBJET : REGIE UBAYE SKI : EVENEMENTIELS NORDIQUES EN UBAYE - SAISON 2021/2022 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT.**

Le Conseil de Communauté,

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP), en vertu de sa compétence « Ski », organise et développe les pratiques hivernales des stations alpines et des sites et itinéraires nordiques de la vallée ;

**CONSIDERANT** que cette compétence est exercée par la « Régie Ubaye Ski », régie intercommunale à autonomie financière qui gère les stations alpines du Sauze, de Ste Anne et de Larche, ainsi que les sites nordiques de Larche, de St Paul et du golf de Barcelonnette ;

**CONSIDERANT** que la Régie Ubaye Ski prévoit d'organiser durant la saison d'hiver à venir, les évènements de promotion du nordique suivants :

- Saint Paul sur Ubaye – Promenades Nocturnes à la bougie les 29/12/2021 et 17/02/2022,
- Saint Paul sur Ubaye – Snowtrail Ubaye Salomon le 20 février 2022,
- Larche – Festi'Nordic, journée festive de découverte des différentes pratiques nordiques, le 30 janvier 2022,
- Larche – La Transfrontalière 2022, compétition longue distance populaire de ski de fond, date à définir,
- Barcelonnette – Journée Neige Pour Tous, découverte des activités nordiques adaptés aux différentes formes de handicap, date à définir,
- Soirées d'animation biathlon sur le front de neige du Sauze tous les dimanches pendant les vacances scolaires.

**CONSIDERANT** que le coût de ces actions, comprenant le temps de travail du personnel dédié, les fournitures et la communication, a été estimé par le service nordique à 7 500 € TTC et peut faire l'objet d'un financement auprès du département à hauteur de 30% ;

**VU** l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Ubaye ski réuni le 15 octobre 2021 ;

Sur Proposition de Mme Elisabeth JACQUES, Vice-Présidente,  
Après délibéré,

- **APPROUVE** le projet qui lui est présenté.
- **SOLLICITE** une aide financière auprès du département à hauteur de 30% du projet soit 2 250 €.
- **AUTORISE** la présidente de la CCVUSP à signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la régie, dépenses de fonctionnement service ski nordique.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

